

Avicca
Colloque au Sénat du 23 Septembre 2005

**Réseaux d'initiative publique,
l'attractivité durable du territoire**

Ouverture des débats

Une action structurante par les communications électroniques

Jean-François LE GRAND et Philippe LEROY, Sénateurs

Jean-François LE GRAND, Sénateur
Président du Conseil général de la Manche

Réseau Manche Numérique

Je voudrais d'abord vous dire, en un mot très rapide, le bonheur qui est le nôtre, celui de Philippe LEROY, de Michel TESTON et des autres collègues sénateurs, de vous accueillir dans cette maison pour tenir vos travaux, à l'initiative de l'Avicca et de la Caisse des dépôts. Vous dire également - vous vous apercevrez de cela par vous-mêmes - que, si j'ai l'honneur d'ouvrir ce colloque, ce n'est simplement qu'un problème d'ordre alphabétique et d'agenda, parce que je vais devoir vous quitter rapidement. Mais il est évident que Philippe LEROY aurait été beaucoup plus à même que moi de le faire. Vous pourrez d'ailleurs mesurer la différence : il est intelligent, lui.

Monsieur le Président de l'Avicca, merci d'avoir suscité ces travaux, d'avoir organisé ce colloque. L'Avicca - je n'ai pas besoin de vous en faire la présentation - est une association qui réunit de plus en plus de collectivités, qui nous a permis, à nous, collectivités territoriales ou autres, de nous organiser, d'échanger, d'avoir un lieu de mutualisation. Je crois qu'aujourd'hui ce sont plus de cent collectivités qui ont adhéré à votre organisation. Les travaux qui seront menés ce jour seront à coup sûr riches et constructifs. Je voudrais remercier l'Avicca d'avoir initié en son temps, mais encore maintenant, un groupe de travail « haut débit et territoires ». Il nous a alimenté en réflexion, nous les parlementaires, qui avons dans nos responsabilités le fait de faire la loi.

Je voudrais saluer la Caisse des dépôts et consignations, Serge BERGAMELLI, Jean-Yves MODICA, tous ceux qui sont de la Caisse des dépôts et présents parmi nous. Vous êtes un acteur de poids et de qualité au côté des collectivités. Vous intervenez dans ce domaine depuis déjà de nombreuses années et vos interventions sont confirmées à chaque fois par des CIADT, qui vous ont prolongés par des mandats publics sur l'aménagement au numérique des territoires. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer souvent sur ce sujet. Il me plaît aujourd'hui de vous remercier ; cela ne doit rien à la flatterie, ni même à un devoir d'usage que d'être poli à l'égard des gens qui organisent quelque chose. C'est vraiment très sincère et très réel. Sans la Caisse des dépôts et consignations, nous n'aurions pas, à coup sûr, connu les évolutions que nous connaissons aujourd'hui. Soyez-en remerciés.

Très brièvement, je vais enfoncer quelques portes ouvertes, vous me pardonnerez, simplement pour rappeler que l'aménagement numérique est, aujourd'hui comme hier, l'enjeu de différenciation territoriale par excellence. Il suffit de regarder l'origine territoriale de la plupart des intervenants inscrits à cette journée - que ce soit l'Ardèche, le Tarn, le Limousin, le Grand Nancy, Rennes métropole, la Manche, la Moselle - pour constater que nos préoccupations ont été d'autant plus vives que nous étions dans une situation de fatalité territoriale, dans une situation d'enclavement territorial ou même de compétition par rapport à un grand voisin, avec un certain nombre de handicaps. Cela a été le début de la réflexion que nous avons menée et probablement la principale des motivations qui nous ont amenés à réagir sur ce thème. Il y a souvent, dans cette situation de désenclavement, une connotation de qualité de vie. Lorsque l'on est à l'écart à l'écart, l'on a immédiatement une sorte de société de convivialité, une société de partage, une société de connaissance du voisin. Nous nous gargarisons de ces qualités de vie, mais elles étaient

pénalisantes puisque nous n'avons pas la possibilité d'avoir un accès au développement. Le désenclavement numérique nous permet de rejoindre le gros de la troupe en matière de développement, tout en conservant cette qualité de convivialité, cette qualité de vie. C'est probablement là un des éléments les plus fondamentaux de la révolution que nous sommes en train de vivre, puisque cela nous permet de redéfinir les modèles sociétaux, la qualité de vie, la qualité des enclavements, la qualité d'accompagnement des entreprises. Il est en effet de notre métier, à nous, parlementaires, élus ou responsables de collectivités territoriales ou locales, d'être des passeurs d'idées et de prospectives et de faire en sorte que l'on puisse créer des meilleures conditions d'accueil, à la fois pour les entreprises et pour la qualité de vie de nos concitoyens. Grâce à ce bouleversement extraordinaire des nouvelles capacités de communiquer, d'informer, d'accéder à la connaissance, je crois que nous sommes en train, petit à petit, non pas subrepticement, mais d'une manière assez nette et assez ferme, de redéfinir peut-être des modèles sociétaux pour l'ensemble de notre pays, et même plus largement encore.

Un mot, si vous le voulez bien, sur ce paysage qui a été profondément bouleversé. Je ne vais pas repasser l'historique de tout ce qui a pu exister. Mais il y a eu quelques éléments déterminants, notamment la libération des investissements publics. Cela a été le fait du L.1425, qui a été voté en particulier ici, au Sénat, puisqu'il a été initié et porté par quelques-uns d'entre nous. Nous avons pu, de cette manière, avoir un effet stimulant sur les investissements privés. C'est un effet de levier ; le fait que les collectivités puissent devenir opérateurs d'opérateurs a été un bouleversement dans le paysage. C'est ce qui nous a permis d'avoir une augmentation de la concurrence. En effet, l'enjeu de l'accès à Internet rapide est un enjeu de qualité : il faut des débits. C'est aussi un enjeu financier. Il ne sert à rien d'avoir un accès s'il est beaucoup plus cher que dans d'autres endroits. Pour ma part, je me souviens que lorsque nous avons entamé la réflexion dans le département de la Manche, nous avions un différentiel de 1 à 5. C'était 1 à Issy-les-Moulineaux, 5 dans notre département. Et encore, nous n'avons pas la capacité ni un certain nombre de choses. Le fait d'ouvrir à la concurrence permet aujourd'hui d'être à 1 – 1, d'avoir non seulement un coût égal, mais d'avoir aussi amené la concurrence ; ce qui nous permet de tirer les prix vers le bas et de rendre l'accès encore plus facile et plus aisé. À l'heure actuelle, sur dix centraux téléphoniques qui sont nouvellement dégroupés, neuf le sont sous l'impulsion des collectivités locales. Je pense qu'il faut garder ce chiffre à l'esprit. Ce sont des centaines de millions d'euros, des centaines de milliers de lignes dégroupées, des dizaines de milliers de kilomètres de réseau : voilà le dynamisme public d'aujourd'hui.

En dehors de l'effet stimulant de l'implication des collectivités sur l'investissement privé et sur l'augmentation de la concurrence, le troisième élément que nous pouvons retenir quant au bouleversement du paysage est le soutien aux technologies alternatives par les collectivités. Nous n'avons pas de dogmatisme ni de sectarisme. Nous sommes amenés tous les jours à faire preuve de pragmatisme et à faire des choix par rapport aux différentes possibilités. Il y a eu un colloque au Sénat au mois de septembre 2003 sur les courants porteurs en ligne. Ils sont une technologie. Il y a le WiFi. La Manche – j'en suis heureux – dispose aujourd'hui d'un des plus grands réseaux de WiFi maillé d'Europe. Ceci grâce à notre impulsion, mais l'entreprise Nomotech a été l'acteur principal et majeur de cette évolution pour bénéficier de ce réseau WiFi maillé. Il s'agit de WiMax. Vous allez en parler tout au long de la journée. Bref, ce sont un certain nombre de technologies qui, au lieu d'être opposées, sont complémentaires. Il nous appartient à nous, collectivités locales, de faire en sorte qu'à chaque fois, les choix puissent être superposés. J'y reviendrai d'ailleurs dans un instant.

Ce soutien aux technologies alternatives a permis, par des appels à projets, d'atteindre un double enjeu. Je voudrais là citer la Datar, parce qu'elle est suffisamment critiquée, parfois, pour que l'on salue, avec encore plus de force et de conviction, les actions qu'elle mène de manière dynamique. La Datar a été pour nous un soutien aux technologies alternatives. Je ne sais pas s'il y a des gens de la Datar dans la salle. Monsieur, vous leur direz que l'on a dit du bien de vous. La Datar a joué dans cette affaire un rôle tout à fait important, notamment dans les deux enjeux qui étaient ciblés : la résorption des zones blanches, c'est-à-dire le haut débit pour tous, et la convergence entre les accès haut débit et les services numériques à valeur ajoutée.

Une conclusion sur ce premier aspect des choses : les collectivités ont désormais un rôle structurant sur le marché. Comment pourrait-on envisager qu'il y ait des retours en arrière ? Je suis persuadé que le gouvernement serait bien inspiré de poursuivre ce travail de fond sur le très haut débit.

Deuxième série d'observations très courtes sur la concentration des acteurs et la reprise des marchés : l'après-bulle Internet. France Télécom, probablement grâce à l'action qui a été menée ici et là, s'est redonné les moyens de ses ambitions. L'opérateur historique redevient en quelque sorte le champion des télécoms que l'on connaît. S'il y a des gens de France Télécom dans la salle, je serais heureux de les saluer, mais je suis président d'un Conseil général qui n'a pas signé la Charte des Départements innovants. C'est sans doute l'un des meilleurs services que nous ayons pu rendre à France Télécom. En ne signant pas cette charte, nous les condamnons à la concurrence, à l'innovation, à l'esprit d'entreprise. Je suis persuadé que les quelques Départements qui n'ont pas signé cette charte ont fait beaucoup pour France Télécom. Certes, il est aujourd'hui difficile à France Télécom de le dire. Néanmoins, je le pense et j'ai eu l'occasion de le dire à Didier LOMBARD – nous sommes entre nous, cela ne sortira pas d'ici –, qui n'en disconvenait pas.

C'est la première observation que je voulais faire ; la deuxième porte sur la performance de la concurrence. La performance des concurrents de France Télécom ne cesse de croître. Les opérateurs alternatifs sont eux aussi, et peut-être eux surtout, des moteurs actifs de notre développement numérique. Il faudrait les citer tous, mais c'est un exercice difficile. Qu'il s'agisse de Neuf Cegetel, de Free, d'Altitude Télécom, de Colt, de Completel, d'Axione, de Club-Internet, etc., ils sont les éléments moteurs et dynamiques de nos performances. La concurrence stimule, elle permet des prix accessibles. Elle fait plus encore puisqu'elle oblige à être innovant, à aller de l'avant. Grâce à cette action, nous constatons que de nouveaux modèles émergent : il s'agit des opérateurs locaux, qui permettent une proximité avec le client et des offres sur mesure ; du marché de la fibre noire, qui devient – j'ai envie de dire : qui redevient – d'actualité, quoi que l'on puisse dire ici ou là. L'avenir est résolument à la fibre jusqu'à l'abonné. C'est en tout cas le pari territorial qu'en ce qui nous concerne, nous avons engagé, que nous avons lancé.

La France est dynamique. Après avoir traîné en queue de peloton, elle se hisse dans les premiers rangs mondiaux. C'est une satisfaction d'aujourd'hui, mais ce ne doit pas être une certitude qui nous conduit à nous endormir, à nous reposer sur nos lauriers. Il y a encore devant nous d'autres pays très performants : le Japon, la Corée, les États-Unis, etc. Le fait que la France, avec ses collectivités et ses territoires, repasse en tête de peloton, je pense que c'est aussi grâce à l'action d'un acteur que je n'ai pas encore cité, l'Arcep. Gabrielle GAUTHEY nous rejoindra tout à l'heure. L'Arcep a joué parfaitement le rôle de régulateur que les législateurs lui avaient donné. L'Arcep a fait en sorte que les limites de la route soient tracées, que nous n'en sortions pas, que nous ne fassions pas d'écarts. Il y avait à la fois la rigueur du maintien de nos actions dans le droit-fil de la législation et du Droit, et une totale liberté d'action à l'intérieur de ces limites. Je crois que le fait que l'Arcep ait été à la fois attentive à nos préoccupations et rigoureuse dans la remise dans le droit chemin, a permis d'exacerber les innovations, les initiatives et d'autoriser les uns et les autres à se libérer en quelque sorte dans l'action ; ce qui nous manque souvent dans d'autres domaines. En effet, la loi française – je suis désolé parce que nous sommes quelques-uns à la faire – est ainsi faite que l'on cherche toujours à réduire les mailles du filet pour qu'aucun poisson ne puisse passer à travers. En réduisant ces mailles du filet, nous avons des lois qui deviennent coercitives, difficiles, dures, qui cassent et qui freinent l'innovation et la liberté d'action. Avec l'Arcep, dans ce domaine des nouvelles technologies et de l'accès au haut débit, nous avons eu la possibilité de nous exprimer avec une sorte de gendarme bienveillant qui nous a, à chaque fois, ramenés dans le droit chemin, si d'aventure, nous avions tendance à nous en écarter. Je remercie l'Arcep ; je remercie Gabrielle GAUTHEY et les autres collégiens de l'Arcep pour la qualité du travail. Nous aurons l'occasion de le dire à Paul CHAMPSAUR.

Ces deux grandes observations nous permettent d'ouvrir un peu – un peu seulement – ce colloque et ces travaux. Cependant, il faut bien savoir que si nous avons atteint aujourd'hui une certaine dimension, un certain niveau, les enjeux sont encore devant nous. Il ne faut pas oublier que lorsque nous dégroupons une ligne à une vingtaine de mégabits, le Japon propose d'opérer des immeubles en fibre optique jusqu'à 1 gigabit. Il y a donc aujourd'hui une différence énorme entre ce que nous faisons, dont nous nous gargarisons un peu, et ce qui continue de se faire ailleurs. Avec 20 mégabits chez nous, nous sommes heureux, alors que c'est dérisoire par rapport à 1 gigabit sur des immeubles offrant un certain nombre de services en conséquence de cette capacité. Quand l'on s'interroge ici ou là sur la cohabitation des technologies, il ne faut pas oublier que des industriels de renommée mondiale montent des partenariats pour une intégration verticale du marché. Nous avons là encore un certain retard ou, en tout cas, une appréhension à aller au-

delà. Il faut savoir qu'ailleurs les choses bougent et que beaucoup continuent d'agir et de se développer.

Il faut prendre garde également à ce que la concurrence sur l'ADSL ne soit pas l'arbre qui cache la forêt. Ce n'est qu'une étape ; la couverture du territoire par les technologies WiMax, CPL, WiFi, etc., ne doit pas dissimuler la nécessité d'un développement des services. A quoi servirait-il de se doter d'un outil si l'outil ne servait à rien ? Il faut donc développer les usages. Les usages sont, à l'évidence, dans la direction de nos concitoyens. C'est l'accès à la connaissance. Cet accès à la connaissance – il faudrait peut-être refaire un colloque sur le sujet – est sans doute en train de modifier profondément le rôle de l'Éducation nationale. L'Éducation nationale n'est plus un passeur de connaissances, elle est un passeur de compétences pour acquérir la connaissance. C'est une modification profonde du métier d'enseignant. Il y aurait, là aussi, des sujets sur lesquels il faudrait réfléchir. Toujours est-il que les usages sont en train de se multiplier et qu'ils modifient donc considérablement notre société. L'autre usager naturel est l'entreprise. Il se dit que les écrivains sont des passeurs de mots, que les philosophes sont des passeurs d'idées ; nous ne sommes, nous, les politiques, que des passeurs de moyens. Nous ne sommes là que pour accompagner le développement de l'entreprise, pour accompagner l'initiative privée. Or, ces nouvelles technologies ne sont qu'un moyen de faciliter les choses, de permettre à des entreprises performantes qui font de l'infogérance – nous avons le cas dans le département avec une société qui s'appelle Euraware – de rester vivre dans un milieu rural, tout en faisant de l'infogérance pour une quinzaine de comptes qui sont répartis dans le monde. Par rapport à ce qui se passait autrefois, nous avons aujourd'hui la possibilité de recevoir dans nos collectivités les plus déshéritées, des entreprises qui sont au top, qui sont *up to date* en matière de développement dans leur domaine. C'est un moment extraordinaire que nous vivons grâce à un outil. L'usage que nous en ferons conditionnera le résultat de l'ensemble. L'heure est à la fibre optique, l'heure est à la société numérique et, plus que jamais, l'heure est à l'innovation et au dynamisme.

Avicca
Colloque au Sénat du 23 Septembre 2005

**Réseaux d'initiative publique,
l'attractivité durable du territoire**

Ouverture des débats
Une action structurante par les communications électroniques
Jean-François LE GRAND et Philippe LEROY, Sénateurs

Philippe LEROY, Sénateur
Président du Conseil général de la Moselle

Réseau RHD 57

Mesdames, messieurs, vous avez la preuve vivante que le Sénat n'est pas une assemblée calme et sereine. Le Sénat sait faire preuve d'initiative et de dynamisme. Jean-François LE GRAND en est un exemple parfait. Il a tout dit. Il a remercié les organisateurs, remercié l'ensemble des institutions qui, en France, participent au développement de ces technologies et de ces marchés. Il n'a pas oublié les entreprises, ni les entreprises qui apportent le matériel, ni celles qui ont encore à inventer des usages et des services. Je pense qu'il a brossé un bon panorama de tout ce qui conduit et pousse les collectivités – vous êtes nombreux ici à représenter des collectivités – à s'investir sur le système des communications modernes. Au regard de l'Histoire, le fait de voir les collectivités s'engager dans la construction de réseaux de communication n'est pas une nouveauté. Ce n'est absolument pas une nouveauté. Je pense d'ailleurs que c'est ce qui justifie en partie leur existence et la perception des impôts. Il y a eu les routes, les canaux, les voies ferrées, les lignes aériennes, les réseaux d'eau et, plus nouvellement, des réseaux plus complexes, moins physiques : les réseaux de télécommunication.

Jeune conseiller général, j'ai vu mon assemblée départementale s'engager dans le financement des centraux téléphoniques. Cela s'appelle maintenant des NRA ; en ce temps-là, cela s'appelait des centraux. Nous n'étions pas moteurs, mais nous commençons à financer. Nous avons financé l'effacement des zones d'ombre en matière de télévision. Nous n'avons pas encore réussi – c'est ce qui m'a inquiété – à effacer toutes les zones d'ombre en téléphonie mobile. Le problème de la téléphonie mobile, de la mobilité, d'ailleurs, des moyens de communication, n'est pas encore résolu. La pose des réseaux que nous allons développer en fibre ne règlera pas le problème de la mobilité, la mobilité qui consisterait à pouvoir envoyer un agent d'une entreprise sur un chantier, un site extérieur au siège, et lui donner les moyens de communiquer à très haut débit de façon mobile. Tout cela n'est pas encore bien résolu. Nous avons énormément de progrès à faire.

Mais la place des collectivités dans tous ces systèmes apparaît comme de plus en plus nécessaire. Jean-François LE GRAND l'a bien dit : nous sommes désormais légitimes, désormais, à nous impliquer dans ces affaires. Nous avons, lui et moi, porté, avec d'autres, ce projet. C'était un vote facile, au Sénat – j'enlève un peu de mérite à ce que nous avons fait. C'était un vote facile intellectuellement, parce que l'on nous avait dit qu'il ne fallait surtout pas modifier – nous en étions d'ailleurs conscients – le texte tel qu'il sortait de l'Assemblée nationale. Pour Jean-François et moi, ainsi que pour ceux qui nous ont aidés cette nuit-là, il s'agissait surtout d'empêcher les autres de voter une virgule de différence. Le combat était cependant redoutable pour qu'enfin, grâce à cet article 1425 – tout le monde le comprend et le connaît –, nous puissions atteindre notre majorité, notre majorité d'acteurs dans un domaine encore très flou.

Pourquoi ? Parce que la maîtrise intellectuelle, technique n'est pas encore totalement acquise. Des évolutions technologiques sont à attendre. Les entreprises de services qui utilisent les moyens que l'on peut mettre en place n'ont pas encore inventé tous les services que nous pouvions installer. Elles ne peuvent pas le faire dans la mesure où il n'y a pas de marché. Nous

sommes dans une situation complexe. Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué. Il nous faut créer désormais cette nouvelle économie des transmissions à haut débit. Tout est devant nous. La chose dont nous sommes certains, aujourd'hui, c'est qu'il nous faudra des réseaux fixes à base de fibre, capables de porter de façon sûre, sur de longues distances et sur tout le territoire, des masses d'informations. Et il faudra le faire de façon peu onéreuse ou de façon à ce qu'un véritable marché concurrentiel puisse se mettre en place ; de façon à ce que des gens intelligents mais sans moyens puissent avoir une chance de se développer sur ce marché ; de façon aussi à éviter les fractures sociales entre deux territoires, des territoires peu peuplés et des territoires très peuplés, et surtout des fractures entrepreneuriales entre des entreprises qui ont les moyens d'accéder à de nouvelles technologies et des entreprises petites et plus modestes, qui ont peu de moyens à y consacrer. Il nous faut donc mettre en place un système qui permettra à tous de s'exprimer dans le monde de l'entreprise, et à tous de l'utiliser quelle que soit sa situation géographique ou sociale. C'est cela l'enjeu. Nous sommes dans le domaine – je ne dirais pas d'un service public, le mot est banni – mais dans le domaine d'une intervention publique indispensable.

Comment assurer la liberté dont je parlais, la liberté de progrès, la liberté d'investir, la liberté d'inventer, la liberté d'utiliser, uniquement par le jeu du marché ? Tout le monde sait que ce n'est pas possible. Même les plus libéraux des plus libéraux savent que ce n'est pas possible. Il faut une intervention publique. Je crois que la meilleure des interventions publiques est naturellement celle qui est portée par des collectivités locales : Villes, ensemble de Villes, Départements. Au-delà, nous pouvons nous interroger. Je pense que notre intervention, à nous, collectivités, est une nécessité absolue, non pas pour créer des services publics mais pour créer l'ensemble des conditions qui permettraient aux différents marchés de pouvoir atteindre l'ensemble des satisfactions attendues de ces techniques nouvelles.

Nous avons entendu ici et là un argument, qui circulait au Sénat, d'ailleurs. Le fameux soir où nous avons défendu le 1425-1, nous défendions également un autre texte sur lequel j'étais aussi très engagé, par amitié et par intérêt. Il concernait l'obligation de mettre sur les bouteilles de vin : « Ce produit est dangereux » avec une tête de mort. C'était la même nuit. Dans les couloirs du Sénat, se promenaient des gens qui faisaient du lobbying pour le 1425. Nous les voyions. D'autres déambulaient en indiquant qu'il y en avait assez des médecins et qu'il fallait faire en sorte que l'on ne mette pas sur les bouteilles de vin « ce produit est dangereux ». C'était la même nuit. Vous voyez qu'il y a des nuits formidables. Après avoir voté et participé activement au débat sur le 1425, je suis resté pour voter et appuyer mes amis qui défendaient notre vin. Cela s'est terminé au bar. C'était tout à fait sympathique. Vous voyez que nous sommes très engagés dans toutes ces affaires et que c'est, en fait, très banal. Quand un ministre ou un autre dit qu'il se confie à la sagesse du Sénat, cela devient dangereux. Le Sénat est-il sage ? En matière de télécommunications, le Sénat a failli ne pas être sage. Parmi les « arguments de sagesse » qui circulaient au Sénat, il y avait celui-ci : « N'entraînez pas les Villes et les Départements dans ces investissements coûteux. Ce n'est pas leur métier. Il faut éviter de prendre un risque sur un marché qui n'existe pas, un risque sur un marché dont les technologies vont évoluer. Ce n'est pas le travail des collectivités. Il ne faut pas le faire ». Je voudrais simplement vous faire remarquer que c'est notre travail et que, quelles que soient nos collectivités, l'investissement que nous consentons sur ces réseaux de communication n'atteint pas un prix hors de portée de nos compétences. Certes, c'est cher, cela implique des investissements coûteux, mais réfléchissez au prix – ce que je vais dire est trivial - que nous allons aujourd'hui devoir collectivement concéder pour régler le problème de l'assainissement des eaux usées, au prix que nous allons devoir mettre sur la table pour régler le traitement des déchets ménagers, au prix que nous devons mettre au quotidien pour l'entretien de nos voiries. L'ensemble de ces réseaux triviaux, classiques, nous entraîne dans des investissements constants importants, comme le prix que nous devons mettre dans nos écoles ou celui que nous devons mettre dans les collèges. Vous verrez que ceux qui disaient qu'il est imprudent pour les collectivités de s'engager financièrement dans le soutien des réseaux télécoms font une erreur. C'est dans le cadre de l'Epure. Certes, c'est lourd et coûteux, cela implique des choix, mais ce n'est pas hors de portée. Cela fait partie du cadre normal des ambitions que nous devons avoir les uns et les autres. Bien des investissements culturels prestigieux de grandes villes ou de départements dépassent en définitive, dans leurs investissements, dans leurs montants, ce que nous ferons dans les mêmes départements au niveau des télécoms. Remettons les choses à leur juste niveau.

Pour terminer, je voudrais simplement vous dire que, sur ce marché extrêmement évolutif, notre Département s'est lancé dans l'investissement en sachant que nous avions autour de nous des entreprises encore plus incertaines de leur devenir que nous, en définitive. Il nous fallait leur apporter aide et assistance. Autrefois, les maires et les politiques avaient parfois l'impression que c'étaient les techniciens et les spécialistes des entreprises qui devaient leur apporter des lumières. À l'expérience, je me dis que c'est l'inverse. Aujourd'hui, les entreprises des télécoms sont fragiles, inquiètes de leur avenir dans des systèmes capitalistiques mouvants. Elles sont très inquiètes. C'est nous qui leur apporterons la sérénité, la sérénité du développement économique. Ce que nous faisons, en définitive, c'est un apport de sécurité.

Notre Département s'est lancé dans l'affaire. Nous avons passé un marché de conception et de réalisation il y a un an, qui a pour objectif de développer un réseau de fibre sur 1.000 km, pour couvrir l'ensemble de notre département avec, dès le départ, plus de 300 points de connexion sur l'ensemble des zones industrielles. Nous débloquons 115 NRA sur 120 ou 130. Nous passons sur nos 96 collèges et nous nous branchons sur l'ensemble des têtes de réseau câblé, ou l'on se met à proximité de connexions avec les réseaux câblés. Nous avons la chance d'avoir un département où 80 % de la population est câblée – certes, il y a de vieux et de beaux câbles. Ce qui nous permet, avec les communes, les intercommunalités, d'envisager une capillarité à venir, une capillarité prometteuse. Nous mettons ce réseau en place. Avant de le faire, nous avons vérifié que Charles CHONE, notre voisin du sud, avec le Grand Nancy, était d'accord pour que nous nous branchions ensemble. C'est une affaire que nous réglons. Nous avons vérifié que les Luxembourgeois et les Sarrois étaient d'accord. Nous avons fait les choix géographiques et nous sommes en train d'établir les liaisons techniques avec l'ensemble de nos voisins. Nous nous sommes mis d'accord avec la ville de Metz et l'agglomération messine, de façon à ne pas avoir deux réseaux de collectivités côte à côte. La Ville et l'agglomération nous ont cédé leurs réseaux de façon à ce que l'on ait un seul et même réseau opéré par le Département – mais pas opéré directement, puisque l'ensemble de ce réseau sera confié à un fermier. La procédure de délégation est en cours, nous sommes en pleine négociation. Nous devons aboutir dans les mois qui viennent. Ce système deviendra opérationnel, partiellement dès l'année prochaine, complètement fin 2006 début 2007, si le Bon Dieu est avec nous.

Nous envisageons d'être opérateur de télévision, s'il le fallait. Les licences WiMax nous intéressent et nous avons mis en étude un Gix. Je ne sais pas trop à quoi cela sert mais les techniciens m'ont expliqué. Eux-mêmes s'emmêlent parfois. Ils m'ont expliqué qu'il était très important d'avoir un nœud relais sur Internet chez nous plutôt que de l'avoir à Paris, que c'était plus sympathique. Je veux bien les croire. Nous faisons une étude. J'espère que les techniciens réussiront à me l'expliquer. Au passage, je voudrais dire aux techniciens qu'il faut qu'ils maîtrisent leur technique. J'étais technicien, dans le temps, et je rabrouais mes collaborateurs lorsqu'ils parlaient tellement savamment que j'avais des doutes. Ou bien ils avaient mal travaillé leurs devoirs et il fallait qu'ils repassent une nuit sur le sujet pour qu'ils soient clairs : qui conçoit bien énonce clairement. Ou bien je me demandais s'ils étaient incapables et si eux-mêmes comprenaient ce qu'ils disaient. Il faut que les techniciens qui travaillent avec nous, dans les entreprises comme dans les collectivités, sachent qu'ils doivent énoncer clairement. Nous avons perdu beaucoup de temps dans ces affaires avec les faux prophètes : des gens qui parlent de ces techniques en leur donnant des contours fantasmagoriques, presque sectaires, avec un vocabulaire que l'on partage qu'entre initiés. Nous n'allons pas créer une nouvelle maçonnerie, elle existe. Il faut que les techniciens soient simples. Ce que l'on demande aux techniciens, c'est d'être techniciens, non pas philosophes. Laissons donc le choix à nos grands chefs d'entreprise d'être de grands chefs d'entreprise, à nos techniciens d'être de bons techniciens et laissons les débats conceptuels se développer là où ils doivent se développer, avec les techniciens, mais ensemble. Là est le but de colloques comme celui d'aujourd'hui.

Les colloques comme celui d'aujourd'hui permettent à ceux qui s'interrogent sur l'opportunité de s'engager sur de telles orientations avec leur collectivité et qui ont le pouvoir de décider, de bien se comprendre avec ceux qui sauront partager et qui sauront réaliser leurs ambitions. Je demande aux techniciens d'être simples, d'être directs et de faire en sorte que le jeu de la concurrence se joue dans la clarté. Je demande aux politiques de faire parfois un effort pour apprendre des mots anglais nouveaux. J'ai bien montré les limites de mon affaire. Je fais mon mea culpa. Je n'ai pas encore bien compris à quoi servait un Gix. Je ne sais même pas si le terme s'énonce ainsi. J'avoue que nous avons des progrès à faire pour la bonne compréhension de tout cela.

Comme tous ceux qui sont ici, et Jean-François LE GRAND l'a dit avec détermination, je suis convaincu qu'il faut y aller et que c'est une conquête que nous devons gagner. Elle pourrait se gagner dans les grandes villes sans les collectivités en laissant jouer le marché – et encore, je n'en sais rien. Mais elle ne se gagnera pour tous, les petits et les grands, les riches et les pauvres, les petites et les grandes entreprises, que si nous nous engageons avec détermination.

Patrick VUITTON, Avicca

Nous allons essayer d'énoncer clairement, pour répondre à la préoccupation du Président LEROY, et de baliser ce qu'a dit le Président LE GRAND : l'avenir est à la fibre optique jusqu'à l'abonné. Faut-il commencer aujourd'hui ? Certaines villes l'ont fait, d'autres le font pour leurs zones d'activités. Nous allons essayer de répondre à ces interrogations dans la journée.

Cinq intervenants participent à la première table ronde qui essaiera de mettre le sujet en perspective :

- perspective temporelle, avec le retour sur trois réseaux pionniers, qui ont un minimum de recul sur ces questions encore nouvelles ;
- mise en perspective spatiale, également, puisque nous allons commencer par deux panoramas de la situation en France et dans d'autres pays.